

1) Le nom de famille est :

- le nom porté quand on devient majeur
- le nom qui indique notre filiation
- le nom choisi par nos parents

2) Les actes d'état civil sont :

- un service de l'Union européenne
- un service privé
- un service public de l'État

3) Pour prouver officiellement notre identité on utilise :

- une carte d'identité
- un passeport
- une carte bancaire

4) Un enfant mineur peut :

- décider de se faire opérer tout seul
- conduire une voiture
- être membre d'une association

5) La filiation indique :

- les fils qu'on a eus
- de qui on est le fils ou la fille
- toute notre famille

6) L'identité d'un enfant est enregistrée :

- à la naissance de l'enfant
- dès le début de la grossesse
- à l'entrée à l'école

7) L'état civil s'occupe :

- des naissances
- des mariages
- des décès

8) La nationalité permet d'obtenir :

- un logement
- un emploi
- le droit de vote

1) Le nom de famille est :

- le nom porté quand on devient majeur
- le nom qui indique notre filiation
- le nom choisi par nos parents

2) Les actes d'état civil sont :

- un service de l'Union européenne
- un service privé
- un service public de l'État

3) Pour prouver officiellement notre identité on utilise :

- une carte d'identité
- un passeport
- une carte bancaire

4) Un enfant mineur peut :

- décider de se faire opérer tout seul
- conduire une voiture
- être membre d'une association

5) La filiation indique :

- les fils qu'on a eus
- de qui on est le fils ou la fille
- toute notre famille

6) L'identité d'un enfant est enregistrée :

- à la naissance de l'enfant
- dès le début de la grossesse
- à l'entrée à l'école

7) L'état civil s'occupe :

- des naissances
- des mariages
- des décès

8) La nationalité permet d'obtenir :

- un logement
- un emploi
- le droit de vote

1) Le nom de famille est :

- le nom porté quand on devient majeur
- le nom qui indique notre filiation
- le nom choisi par nos parents

2) Les actes d'état civil sont :

- un service de l'Union européenne
- un service privé
- un service public de l'État

3) Pour prouver officiellement notre identité on utilise :

- une carte d'identité
- un passeport
- une carte bancaire

4) Un enfant mineur peut :

- décider de se faire opérer tout seul
- conduire une voiture
- être membre d'une association

5) La filiation indique :

- les fils qu'on a eus
- de qui on est le fils ou la fille
- toute notre famille

6) L'identité d'un enfant est enregistrée :

- à la naissance de l'enfant
- dès le début de la grossesse
- à l'entrée à l'école

7) L'état civil s'occupe :

- des naissances
- des mariages
- des décès

8) La nationalité permet d'obtenir :

- un logement
- un emploi
- le droit de vote

1) Le nom de famille est :

- le nom porté quand on devient majeur
- le nom qui indique notre filiation
- le nom choisi par nos parents

2) Les actes d'état civil sont :

- un service de l'Union européenne
- un service privé
- un service public de l'État

3) Pour prouver officiellement notre identité on utilise :

- une carte d'identité
- un passeport
- une carte bancaire

4) Un enfant mineur peut :

- décider de se faire opérer tout seul
- conduire une voiture
- être membre d'une association

5) La filiation indique :

- les fils qu'on a eus
- de qui on est le fils ou la fille
- toute notre famille

6) L'identité d'un enfant est enregistrée :

- à la naissance de l'enfant
- dès le début de la grossesse
- à l'entrée à l'école

7) L'état civil s'occupe :

- des naissances
- des mariages
- des décès

8) La nationalité permet d'obtenir :

- un logement
- un emploi
- le droit de vote